

Agefiph

L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

OETH

OETH – Obligation d'Emploi de Personnes en Situation de Handicap



Entreprises de 20 salariés et +

6% de TH minimum dans leur effectif



Si l'obligation n'est pas atteinte = contribution

OETH – Obligation d'Emploi de Personnes en Situation de Handicap



Augmenter le taux d'emploi direct des personnes handicapées

Prendre en compte toutes les formes d'emploi (CDI, CDD, intérim, stage, alternance) pour redynamiser l'emploi des travailleurs handicapés

BOETH : Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi



**Salariés
bénéficiaires
titulaires d'un
contrat de travail**



**Bénéficiaires
stagiaires**



**Bénéficiaires en
PMSMP (période
de mise en
situation en milieu
professionnel)**



**Bénéficiaires en
contrat
d'alternance**



**Bénéficiaires
en contrats
aidés : PEC**



**Bénéficiaires
intérimaires**



**Bénéficiaires mis
à la disposition
de l'entreprise
par une
entreprise
extérieure**



**Bénéficiaires
en Service
Civique**

BOETH : Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi



Travailleurs ayant la RQTH



Victimes d'AT ou MP avec taux d'IPP \geq 10%



Titulaires d'une pension d'invalidité



Titulaires de l'allocation adultes handicapés (AAH)



Personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre



Sapeurs-pompiers en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service



Titulaires de la carte mobilité inclusion mention « invalidité »

Le Handicap

Qu'est ce que le handicap ?

Définition du handicap – Loi de 2005

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité [...] ou restriction de participation à la vie en société subie **dans son environnement** par une personne en raison de son altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



Qu'est-ce qu'un travailleur handicapé ?

Définition – code du travail Art. L 5213 – 1

« Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique, est considérée comme **travailleur handicapé.** »

Situation de handicap



En France **2,7 millions*** de personnes actives ont une reconnaissance administrative du handicap



**HANDICAP
COGNITIF**

Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique...



**HANDICAP
MENTAL**

Y compris handicap cognitif.

Trisomie 21, syndrome x fragile...



**HANDICAP
VISUEL**

Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme...



**HANDICAP
AUDITIF**

Acouphènes ou surdité légère à profonde



**HANDICAP
PSYCHIQUE**

Névrose, TOC, phobies, addictions, dépression...



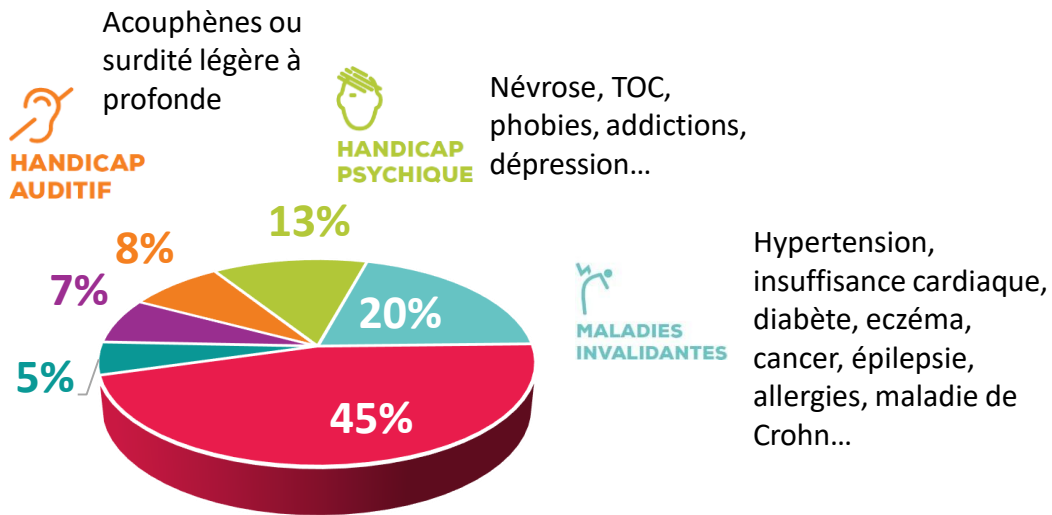
**MALADIES
INVALIDANTES**

Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, eczéma, cancer, épilepsie, allergies, maladie de Crohn...



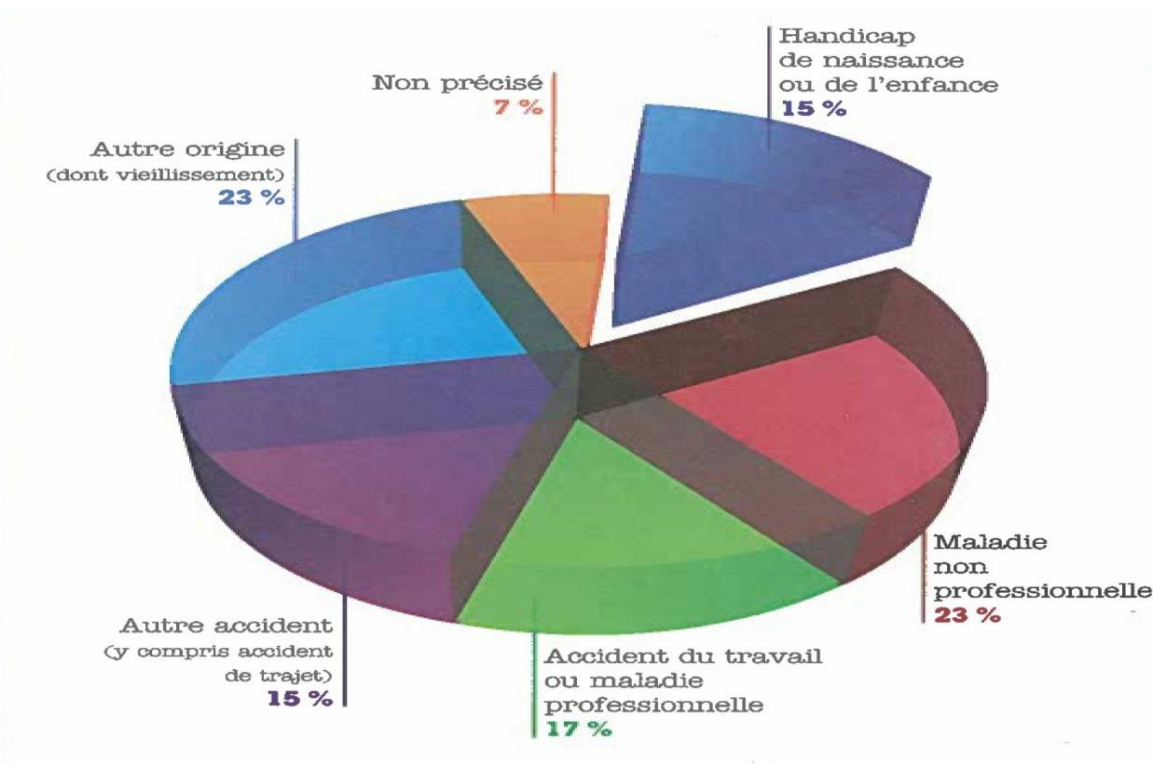
**HANDICAP
MOTEUR**

Lombalgie, TMS, rhumatisme, AVC, hémiplégie, myopathie, hernie discale, malformation, paralysie...



* Source : Insee 2015.

Origine du handicap



85% des déficiences sont acquises après 15 ans

La reconnaissance administrative de la situation de handicap

Zoom sur la RQTH

RQTH simplifiée

La reconnaissance du handicap est simplifiée depuis la Loi du 5 septembre 2018

- La RQTH attribuée à vie lorsque le handicap est jugé irréversible,
- La RQTH délivrée automatiquement, la CMI ou l'AAH ouvrent droit au statut de travailleur handicapé, sans démarche supplémentaire à effectuer,
- Un délai pour éviter les ruptures de droits, prorogation de 3 mois de la précédente RTH si la demande de renouvellement a été faite avant la date d'échéance.

Formulaire de demande de RQTH : Cerfa 15692-01 et certificat médical Cerfa 15695*01

La RQTH c'est quoi ?

La **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé est attribué par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

C'est le fruit d'une démarche volontaire, individuelle, confidentielle et qui ne relève pas d'informations médicales transmises aux employeurs ou à d'autres organismes

Une RQTH , pour qui ?

Tout salarié souffrant de problème de santé (physique, sensoriel, mental, psychique,...) ou d'une maladie chronique (diabète, asthme, sclérose en plaque,...) ayant des répercussions sur les possibilités d'occuper son poste.

Une RQTH , pourquoi ?

Elle permet de mobiliser, si nécessaire, des mesures pour favoriser le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle

Pour le salarié :

- Adaptation de sa situation de travail
- Aide au reclassement ou a une réorientation professionnelle

Pour l'employeur :

- Répondre à son obligation d'emploi
- Bénéficier d'aides, prestations et services pour faciliter le maintien du salarié

L'Agefiph accompagne les entreprises

NOTRE SERVICE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Un seul contact Agefiph pour

1

VOUS INFORMER



- OETH
- Les aides à mobiliser
- Les interlocuteurs utiles
- Les ressources disponibles

2

VOUS CONSEILLER



- Autodiagnostic
- Diagnostic action

3

VOUS ACCOMPAGNER



- Accompagnement personnalisé
- Appui à la mise en œuvre des actions
- Apport de ressources/d'outil
- Suivi du plan d'actions

Le Réseau des Référents Handicap (RRH)

Pour les entreprises qui souhaitent...

- Monter en compétences sur la mission de référent handicap
- Partager leur expérience
- Développer des projets avec d'autres entreprises



Réseau des Référents
Handicap

Il propose :

- Ateliers d'échanges de pratiques
- Instants RRH
- Informations (newsletters, webinaires régionaux, ou autre)
- Flash Codev
- Des modules d'appui à la professionnalisation

Espace collaboratif RRH : agefiph.fr > se connecter > employeur > espace collaboratif RRH

Prochain temps fort :

- L'Université du Réseau des Référents Handicap 4^{ème} édition en 2023 à Bordeaux
- Lien vers la plateforme: <https://agefiph-universite-rrh.fr/>

Mieux connaître l'offre d'intervention de l'Agefiph pour mieux la mobiliser

Principes de l'offre d'intervention

ELIGIBILITE DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

S'adresse aux personnes handicapées, c'est-à-dire aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi au titre de l'article L.5212-13 du Code du Travail ou à celles ayant déposé une demande de reconnaissance, ainsi qu'aux employeurs de droit privé et aux travailleurs handicapés qui exercent une activité indépendante.

EN COMPLEMENTARITE DU DROIT COMMUN

Sécurité sociale, mutuelle, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), fonds départemental de compensation, accord agréé d'entreprise, obligations de l'employeur en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, OPCO... L'objet principal est de **proposer le financement des surcoûts liés à la compensation du handicap.**

DES AIDES QUI NE SONT PAS ACCESSIBLES DE DROIT

Les aides proposées par l'Agefiph **ne sont pas accessibles de droit**, leur délivrance n'est pas automatique : éligibilité, complémentarité droit commun, règles d'attribution propres à chacune d'entre elle.

CERTAINES AIDES PRESCRITES

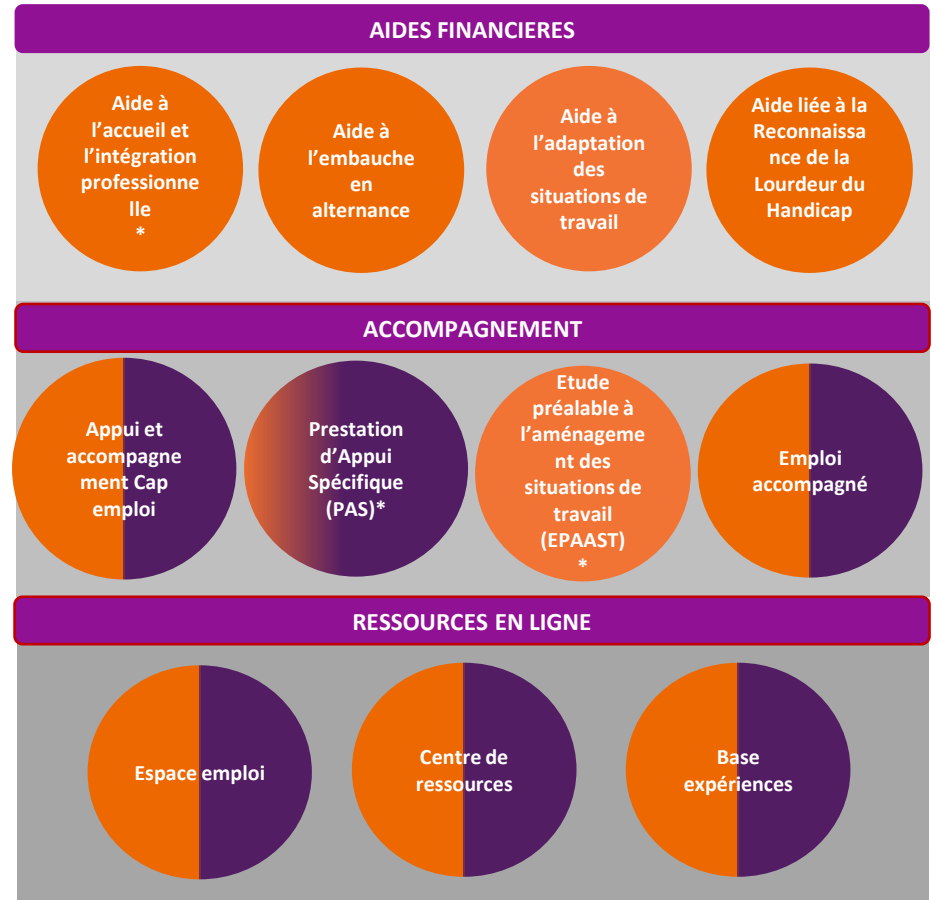
Les aides appelant une **expertise du besoin et/ou nécessitant un examen des possibilités de réponses ouvertes par le droit commun** font l'objet d'une **prescription** obligatoire (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, Agefiph...)

PAS DE RETROACTIVITE SAUF ALTERNANCE

(tolérance de 6 mois après la date d'embauche)

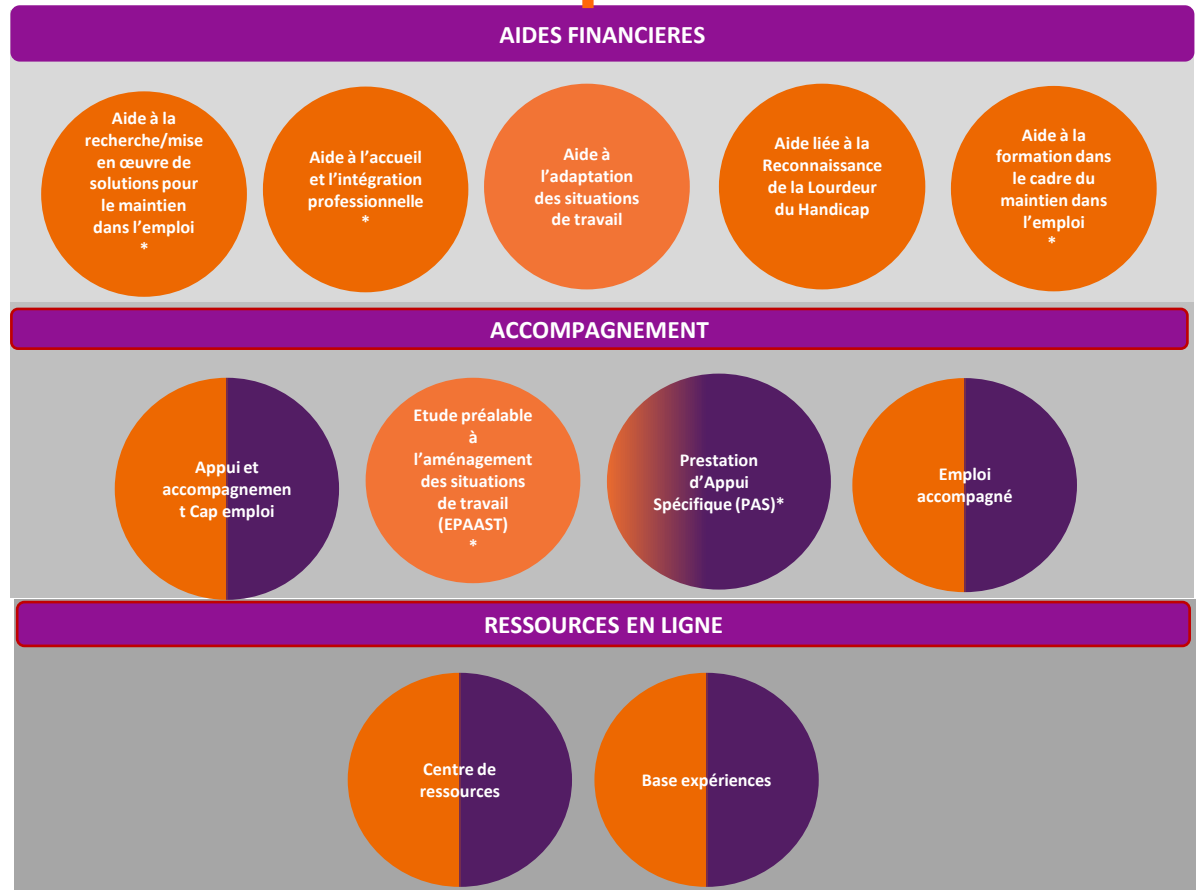
Des solutions pour recruter une personne en situation de handicap

- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les entreprises
- * Prescription obligatoire
Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale ou Agefiph

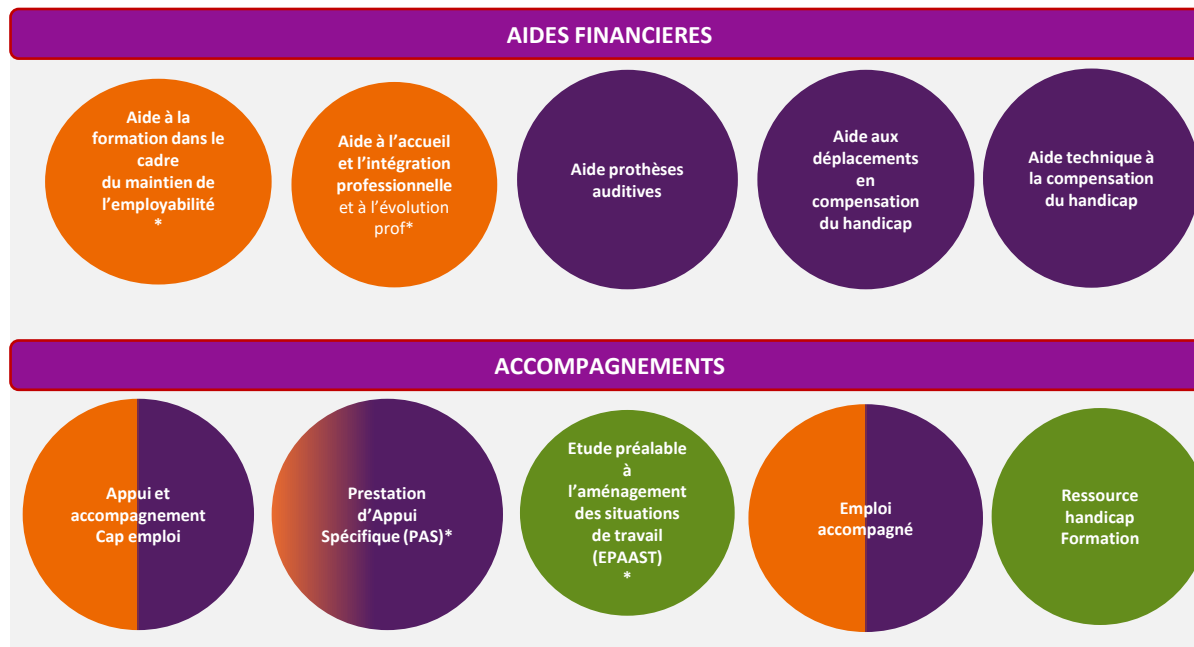


Des solutions pour maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap

- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les entreprises
- * Prescription obligatoire Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale ou Agefiph



Des solutions pour accompagner le parcours professionnel d'une personne handicapée



- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les entreprises
- Pour les organismes de formation
- * Prescription obligatoire Cap emploi, Pôle emploi, Mission locale ou Agefiph

Le Guide Métopia

Liens utiles : <https://www.agefiph.fr/>

- Le guide de l'offre de service et des aides financières et des dépliants de présentation : [Guide Métopia Septembre 2022](#)



Sensibiliser au handicap

Les outils Agefiph

Activateur de progrès

#**activateur**
de progrès

EMPLOI & HANDICAP

QU'EST-CE QUE C'EST ? Un mouvement, une campagne sociétale pour valoriser l'engagement des entreprises

EN QUOI CELA CONSISTE ? Il s'agit de s'engager en tant qu'activateur de progrès

OÙ LA TROUVER ? Rendez-vous sur <https://www.activateurdeprogres.fr/> et engagez vous!

A QUOI CA SERT ?

- Trouver des outils de sensibilisation, kit de communication
- Valoriser l'engagement individuel et collectif
- Partager des valeurs de progrès à l'interne comme à l'externe



Activ Box



AFFICHES



GUIDE



RESEAUX SOCIAUX



QU'EST-CE QUE C'EST ? Une solution pour sensibiliser au handicap en entreprise

A QUI EST-ELLE DESTINÉE ? En priorité, Activ Box s'adresse à toutes les entreprises participant au RRH de l'Agefiph

OÙ LA TROUVER ? Sur l'espace collaboratif du Réseau des Référents Handicap et sur www.activateurdeprogres.fr

QUELS SONT LES CONTENUS PROPOSÉS ? Chaque mois vous disposez de 5 contenus : 3 affiches, 1 guide pratique, des vignettes pour les réseaux sociaux et, selon les thématiques, 1 vidéo, 1 témoignage ou 1 infographie.

Activ Challenge



QU'EST-CE QUE C'EST ? L'**Activ' challenge** est un temps fort de sensibilisation avant l'été, l'occasion d'informer, de sensibiliser et de créer un événement autour du handicap dans l'entreprise. En participant à l'Activ' challenge, les entreprises témoignent de leur engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi et deviennent des activateurs de progrès.

EN QUOI ÇA CONSISTE ? IL S'AGIT D'UN CHALLENGE INTER-ENTREPRISES **100% DIGITAL CLEF EN MAIN 100% gratuit** qui se déroulera du 13 juin au 7 juillet. Le référent handicap inscrit son entreprise et mobilise les salariés grâce au Kit de communication clef en main qu'il recevra suite à son inscription. Les salariés participeront à des défis : quizz, mots-mêlés, concours photos et vidéos, simulations 3D... pour remporter un maximum de points. Plus il y aura de participants, plus ils remporteront de points pour leur entreprise.

A QUI EST-IL DESTINÉ ? **AUX** entreprises du RRH, aux entreprises #activateurs de progrès, mais aussi à toute entreprise qui souhaite s'engager dans une politique handicap et sensibiliser ses collaborateurs

Handipoursuite



QU'EST-CE QUE C'EST ? Un jeu pour **sensibiliser le collectif** au handicap en entreprise, personnalisable

EN QUOI CELA CONSISTE ? C'est un jeu de plateau de type Trivial poursuite, disponible en format plateau ou en ligne

OÙ LA TROUVER ? Directement en ligne www.handipoursuite.fr/app/#/lebonprofil / contacter l'Agefiph

QUELS SONT LES TYPES DE QUESTIONS PROPOSÉS ?

Il existe 5 catégories de questions :

- « **Reconnaissance du handicap** »,
- « **Handicap et emploi** »,
- « **Handicap en général** »,
- « **Croyez-vous que...** »,
- « **Personnages célèbres et œuvres** »



Activ game



QU'EST-CE QUE C'EST ? Il s'agit d'un "serious game" destiné aux salariés d'entreprises

EN QUOI CELA CONSISTE ? Tester son niveau d'engagement sur le handicap dans l'entreprise, mettre en lumière nos réactions face à des situations concrètes, identifier jusqu'où l'on est prêt à aller pour faciliter le travail des personnes handicapées



OÙ LA TROUVER ? Directement en ligne <https://activgame.activateurdeprogres.fr/>

QUELS SONT LES TYPES DE QUESTIONS PROPOSÉS ?

Des questions/réponses et mises en situation sur 3 registres :

- La **connaissance** du handicap / ce que je sais
- L'**attitude** face au handicap / comment je réagis
- L'**engagement** / ce que je suis prêt à faire

